

B 03

Chape / béton

quick-mix
Une marque de **sievert**



Mortier pour chape/béton sec

CT-C25-F4 selon EN 13813 / DIN 18560

C25/30 selon DIN EN 206

B 25 selon DIN 1045

XC4, XF1, XA1 selon DIN EN 206

- utilisation universelle
- très faible émission EC 1^{PLUS}R



APPLICATIONS

- pour la confection d'éléments de construction en béton à structure fine et de fondations
- pour l'établissement de chapes selon DIN 18560
- Pour fondations, linteaux de porte et de fenêtre
- Chape composite, chape flottante ou chape chauffée
- Plancher pour caves, garages, ateliers, étables
- Pour la réalisation de couronnes de cheminée et murs de jardin
- pour l'extérieur et l'intérieur

PROPRIÉTÉS

- résistant aux intempéries et au gel après durcissement
- Facile à mélanger
- traitement facile

COMPOSITION

- liant de haute qualité selon DIN EN 197-1
- agrégats gradués selon DIN EN 12520
- additifs de régulation et d'amélioration des propriétés du produit et de sa mise en œuvre

B 03

Chape / béton

quick-mix
Une marque de **sievert**



SUPPORT

Evaluation

- Le support doit être sec, porteur, propre, à l'abri du gel et compatible avec la pose de mortier.
- Pour les chapes composites, les supports en béton doivent être mis en place depuis au moins 6 mois.
- Il convient de respecter les exigences des normes DIN 18560 et DIN EN 13813.

Préparation du support

- Nettoyer soigneusement le support pour des chapes de type composite. Éliminer les restes de mortier, le béton lâche et autres salissures par le biais de mesures ad hoc. Les défauts grossiers du support doivent être égalisés avec des mortiers prévus à cet effet.
- Prétraiter les supports non absorbants avec un primaire à base de résine époxy adéquat puis répandre du sable au quartz grossier (granulométrie 0,35 – 1,5 mm).
- Les supports sensibles à l'humidité ou critiques doivent être prétraités avec un primaire à base de résine époxy adéquat comme décrit précédemment, afin de les protéger contre l'infiltration d'humidité ou de les stabiliser.
- Lors de la réalisation de chapes sur isolant ou sur couche de séparation, respecter les exigences et règlements usuels.
- Les bandes d'isolation périphérique sur les murs et autres éléments en élévation doivent être posées conformément à la norme DIN 18560.
- Les joints de dilatation, de mouvement ou de structure déjà présents dans le support doivent être repris aux mêmes endroits sur toute la section du système.



MISE EN OEUVRE

Température	<ul style="list-style-type: none"> ■ Ne pas appliquer, ni laisser sécher / durcir, lorsque la température de l'air, du matériau ou du support est inférieure à +5 °C, en cas de gelées nocturnes prévisibles, lorsque la température est supérieure à +30 °C, en cas d'exposition à la lumière solaire directe et de chaleur particulièrement importante au niveau du support, et / ou de vent violent.
Mélange / Préparation / Traitement	<ul style="list-style-type: none"> ■ En cas de mélange manuel, remplir la quantité d'eau indiquée sur la fiche technique dans un récipient propre puis incorporer le mortier sec. Utiliser de l'eau de distribution propre. ■ Mélanger à l'aide d'un agitateur approprié jusqu'à l'obtention d'une consistance pâteuse et onctueuse, laisser reposer brièvement et mélanger à nouveau. ■ Ne pas mélanger avec d'autres produits et/ou substances étrangères.
Mise en oeuvre	<ul style="list-style-type: none"> ■ Application comme mortier pour chape : ■ Avec une mise en œuvre comme chape composite, appliquer tout d'abord le pont d'adhérence quick-mix H4 à la brosse sur la surface du béton pré-humidifiée et mat-humide. ■ Appliquer sans délai le mortier pour chape selon l'épaisseur de couche nécessaire « frais sur frais » dans le pont d'adhérence. ■ Avec des chapes sur couche de séparation ou sur isolant, appliquer le mortier frais uniformément selon l'épaisseur de couche requise. ■ La surface de la chape doit être grattée (pas lissée) pour la pose ultérieure de carreaux céramiques ou de dalles. ■ L'épaisseur minimum de couche pour des chapes de type composite est de 30 mm et de 35 mm pour des chapes sur isolant ou sur couche de séparation. ■ Application comme béton : ■ Mettre le béton en œuvre dès son gâchage. Compacter intensivement le béton afin d'améliorer son homogénéité, par ex. en piquant ou tapotant le coffrage.
Séchage / Durcissement	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le mortier frais doit être protégé contre un séchage trop rapide et contre les conditions météo défavorables comme par ex. le gel, les courants d'air, le rayonnement solaire direct et les fortes pluies ; le cas échéant, recouvrir avec un film plastique. ■ Maintenir les surfaces ou éléments de construction réalisés en béton humides pendant au moins 7 jours et les protéger contre un séchage trop rapide et contre les conditions météo défavorables comme par ex. le gel, les courants d'air, le rayonnement solaire direct et la pluie battante. ■ Le séchage et la prise sont ralentis par les températures basses et les hygrométries élevées et accélérés par les températures élevées et les hygrométries faibles
Revêtement de finition	<ul style="list-style-type: none"> ■ Maturité de pose de revêtements céramiques avec des valeurs d'humidité résiduelle ≤ 2 CM % pour des chapes non chauffées, et $\leq 1,8$ CM % pour des chapes chauffées. ■ Pour tous les autres revêtements, les valeurs d'humidité résiduelle CM définies dans les règlements techniques sont d'application, ou en alternative les indications des fabricants des revêtements.
Nettoyage des outils	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nettoyer à l'eau les outils et les appareils immédiatement après emploi.
Remarques	<ul style="list-style-type: none"> ■ La mise en œuvre est régie par les règlements et les normes suivants : DIN 18560 « Chapes dans le bâtiment » ; DIN ATV 18353 « Réalisation de chapes » ; DIN EN 13813 « Mortier pour chape ». ■ La norme DIN EN 1264-4 s'applique pour la pose de carreaux sur des chapes chauffées. ■ En cas d'utilisation pour une chape chauffée, la mise en chauffe a lieu au plus tôt 14 jours après la pose de la chape. ■ Le chauffage de fonction et le chauffage de séchage de chape éventuellement requis sont effectués conformément à la fiche d'information « Coordination des interfaces pour la construction de chapes chauffées » publiée par l'association allemande Bundesverband Flächenheizungen e.V. (BVF).

CONSOMMATION / RENDEMENT

- consommation : env. 20 kg/m² par 10 mm d'épaisseur de couche
- rendement : env. 12,5 l enduit frais par 25 kg/sac
- rendement : env. 20 l enduit frais par 40 kg/sac



CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Résistance à la compression	C25 selon DIN EN 13813 et DIN 18560
Résistance à la flexion	F4, conformément aux normes DIN EN 13813 et DIN 18560
Résistance à la compression (classe)	C25/30 selon DIN EN 206
Classes d'exposition	XC4, XF1, XA1
Classe d'humidité selon la directive DAfStb sur l'alcalinité	WA
Granulométrie	0 – 8 mm
Consommation d'eau	env. 2,5 l par 25 kg/sac, env. 4,0 l par 40 kg/sac
Classe de consistance	F2
Temps de mélange	env. 3 à 5 minutes

Toutes les données indiquées sont des valeurs moyennes qui ont été déterminées en laboratoire selon les normes d'essai applicables et par des essais d'applications. Des divergences sont possibles dans la pratique.

FORME DE LIVRAISON

- 25 kg/sac
- 40 kg/sac

STOCKAGE

- Stocker les sacs sur palettes au sec et de manière conforme.
- En cas de stockage conforme au sec et dans l'emballage original, pauvre en chromates pendant au moins 12 mois à partir de la date de fabrication.

REMARQUES DE SÉCURITÉ ET DE MISE AU REBUT

Sécurité	<ul style="list-style-type: none">■ Le produit présente une forte réaction alcaline en présence d'eau ou d'humidité. C'est pourquoi il faut protéger la peau et les yeux. En cas de contact cutané, rincer abondamment à l'eau. En cas de contact avec les yeux, consulter immédiatement un médecin.■ Autres informations dans la fiche de données de sécurité.
GISCODE	<ul style="list-style-type: none">■ ZP1 (produits contenant du ciment, pauvres en chromates)
Élimination	<ul style="list-style-type: none">■ Mettre au rebut conformément à la réglementation.■ Vider totalement l'emballage et le déposer dans un centre de recyclage.■ Éliminer les produits durcis en conformité avec les dispositions légales locales. Ne pas rejeter dans les égouts. Élimination de produits durcis tels que les déchets et boues de béton. Code du Catalogue européen des déchets, selon la provenance : 17 01 01 (béton) ou 10 13 14 (déchets et boues de béton).

B 03

Chape / béton

quick-mix
Une marque de **sievert**



REMARQUES GÉNÉRALES

Les indications de cette fiche technique ne sont que des recommandations générales. En cas de questions portant sur un cas d'application précis, veuillez vous adresser à notre conseiller technico-commercial compétent. La mise en œuvre de matières premières naturelles peut entraîner des différences par rapport aux valeurs et propriétés indiquées. Toutes les indications reposent sur nos connaissances et notre expérience actuelles et se rapportent à une utilisation conforme aux usages de la profession. Toutes les indications sont données sans engagement et ne dégagent pas l'utilisateur de sa responsabilité de vérifier si le produit est compatible avec l'utilisation prévue.

Aucune garantie n'est donnée quant à la validité générale des indications, quelles que soient les conditions météorologiques, de mise en œuvre ou de l'ouvrage. Sous réserve de modifications à la suite de progrès techniques concernant le produit et les méthodes d'application.

Respecter les règles générales de la construction, les normes et directives en vigueur et les directives techniques de mise en œuvre. La présente fiche technique annule et remplace les éditions précédentes. Les informations les plus récentes peuvent être consultées sur notre site Web.